académie
Montpellier
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Orientales
éducation
nationale

PROCES VERBAL DU
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
du 12 JUIN 2015 à 14H00

Participaient à la séance :

Membres titulaires représentant l'administration :

- **Monsieur ROUQUETTE**, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Pyrénées Orientales, Président
- **Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées Orientales

Membres titulaires représentant les personnels :

- **Monsieur GONZALEZ**, FSU
- **Monsieur GIMENEZ**, FSU
- **Monsieur LEMAITRE**, FSU
- **Madame TRAZIC,** FSU
- **Monsieur VIRAMA**, UNSA
- **Madame ASSIMI,** SNALC-FGAF

Membres suppléants représentant les personnels:

- **Monsieur LATOUR**, FSU
- **Monsieur SEGUREL**, UNSA
- **Monsieur CASTELLA**, SNALC-FGAF

Présents en tant qu'experts :

- **Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
- **Monsieur BERGERON**, Conseiller de Prévention Académique, Rectorat de Montpellier
- **Monsieur ROMANI**, Chef SEM, conseiller de prévention départemental
- **Docteur DE JONG**, Médecin de prévention
- **Madame GUILLAUME**, Service social des personnels
- **Monsieur LOESLE,** Assistant de prévention, circonscription Ribéral

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 13 mars 2015
2. Rapports de visites : Collège LE RIBERAL à Saint Estève, Lycée MAILLOL à Perpignan et Lycée Alfred SAUVY à Villelongue Dels Monts
3. Signalements registres SST et DGI
4. Saisine du CHSCTD concernant la mise en œuvre des rythmes scolaires
5. Calendrier prévisionnel des réunions du CHSCTD et visites de sites en 2015-2016
6. Questions diverses

Monsieur le DASEN ouvre la séance à 14h05 et présente l'ordre du jour.

Monsieur GONZALEZ demande une modification dans l'ordre des points abordés ce jour et souhaiterait que le calendrier prévisionnel 2015-2016 soit discuté en point numéro 3. Avis favorable de Monsieur le DASEN.

1. Approbation du PV du CHSCT du 13 mars 2015

Monsieur Le DASEN propose au vote le procès-verbal du CHSCTD du 13 mars.
Ce point ne soulève aucune remarque.
Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports de visite

Les rapports de visite de trois établissements sont soumis au vote approbatoire. Ils ont préalablement fait l'objet d'un travail conjoint entre les membres du CHSCT et l'administration.

Les comptes rendus des visites du collège Le Ribéral à Saint Estève, du lycée Maillol à Perpignan et du lycée Alfred Sauvy à Villelongue Dels Monts sont approuvés à l'unanimité.

3. Calendrier prévisionnel 2015-2016

Il s'agit de statuer sur le calendrier prévisionnel des réunions du CHSCTD et visites de sites en 2015-2016.

Monsieur LACOUR précise que le calendrier présenté a été proposé par le secrétaire du CHSCT. Il compte :
- 3 établissements du 1er degré : EE/EM Coubertin à Perpignan, EE Néo à Elne et EM/EE à Saint Paul de Fenouillet.
- 3 collèges : Camus à Perpignan, Céret et Millas
- 2 lycées : Prades et Argelès.

Monsieur ROMANI informe l'assistance qu'il a sollicité les assistants de prévention du 1er degré, compte tenu de leur expertise sur les écoles des circonscriptions.

Monsieur LACOUR explique qu'après une première analyse, il serait souhaitable que les visites de deux établissements soient différées :

Le collège CAMUS de Perpignan a vu se succéder à sa tête depuis 5 ans des « faisant fonction » affectés le plus souvent pour une année. actuellement en poste vient d'obtenir sa nomination sur le collège, et parallèlement, une nouvelle affectation va intervenir sur un poste en catégorie B groupé avec un autre établissement.

Monsieur le DASEN précise qu'il s'est rendu sur place pour travailler « sur le terrain » et souligne la spécificité de la population qui nécessite des pratiques pédagogiques différentes répondant à la difficulté et aux attentes des élèves. Il suggère également un déplacement de cette visite du 1er au 3ème trimestre 2015/2016.

Monsieur GIMENEZ se réjouit de l'investissement de Madame SICART, IEN de circonscription, dans le travail de terrain. Il souligne que ce secteur a fait l'objet de nombreux signalements (8 sur les écoles maternelle et élémentaire Coubertin) et confirme la pertinence pour le CHSCT de visiter à la fois les écoles et le collège l'an prochain.

L'école élémentaire NEO d'Elne : l'administration a des projets sur cette école liés à la carte scolaire. En effet, sur la réserve de la rentrée scolaire de septembre, il s'agirait de placer un moyen supplémentaire, ce qui ferait baisser la moyenne des élèves par classe. On approcherait ainsi des conditions de fonctionnement d'un établissement situé en REP.

Monsieur GONZALEZ suggère alors de reporter cette visite au 3ème trimestre et d'avancer celle prévue aux écoles maternelle et élémentaire de Saint Paul de Fenouillet.

Monsieur LACOUR évoque l'école d'Ansignan qui serait susceptible de perdre une classe l'année prochaine. Les huit élèves pourraient être déplacés sur Saint Paul ou Latour de France dans le cadre d'un projet de regroupement pédagogique.

Monsieur le DASEN propose donc le regroupement des deux visites.

Par ailleurs,
- la visite au lycée de Prades serait remplacée par le collège de Saint Laurent de la Salanque.
- la visite au collège de Millas serait remise et remplacée par le collège La Garrigole qui sera en REP à la prochaine rentrée.
- la visite au lycée d'Argelès reste en suspens. Le créneau qui lui était initialement destiné est laissé libre dans l'attente de la désignation d'un nouvel établissement.
- la date du dernier CHSCTD est reportée du 24 juin au 1er juillet.

Le calendrier remanié se présente donc comme suit :

Mardi	29/09/2015	Préparation visite EE et EM COUBERTIN Perpignan
Mardi	06/10/2015	Préparation visite CLG LA GARRIGOLE Perpignan
Mardi	13/10/2015	Préparation visite CLG St Laurent de la Salanque
Mardi	03/11/2015	Visite EE et EM COUBERTIN Perpignan
Mardi	10/11/2015	Visite CLG LA GARRIGOLE
Mardi		Bilan visite EE et EM COUBERTIN Perpignan
Mardi	17/11/2015	Visite CLG St Laurent de la Salanque
Mardi		Bilan visite CLG LA GARRIGOLE
Mardi	24/11/2015	Bilan visite CLG St Laurent de la Salanque
VENDREDI	*18/12/2015*	*CHSCTD*
Mardi	05/01/2016	Préparation visite CLG CERET
Mardi	12/01/2016	Préparation visite EM et EE St Paul et Ansignan
Mardi	02/02/2016	Visite CLG CERET
Mardi	09/02/2016	Visite EM et EE St Paul et Ansignan
Mardi		Bilan visite CLG CERET
Mardi	16/02/2016	Bilan visite EM et EE St Paul et Ansignan
Mardi	08/03/2016	Préparation visite CLG CAMUS Perpignan
VENDREDI	*25/03/2016*	*CHSCTD*
Mardi	05/04/2016	Visite CLG CAMUS Perpignan
Mardi	12/04/2016	Bilan visite CLG CAMUS Perpignan
Mardi		Préparation visite - Etablissement à déterminer
Mardi		Préparation visite EE NEO Elne
Mardi	10/05/2016	Visite EE NEO Elne
Mardi	17/05/2016	Bilan EE NEO Elne
Mardi		Visite - Etablissement à déterminer
Mardi	24/05/2016	Bilan visite - Etablissement à déterminer
VENDREDI	*01/07/2016*	*CHSCTD*

Un ajustement du calendrier pourrait éventuellement survenir en début d'année en fonction des impératifs.

4. Signalements SST / DGI

Concernant les SST :

- <u>UPE2A Collège Pons – Perpignan : saisine de</u> <u>– 18/12/2014</u>

Monsieur LACOUR rappelle que ce personnel fait état de difficultés et de détresse, mais qu'à ce jour, elle n'a pas consulté le médecin de prévention ni participé au mouvement des enseignants du 1er degré. Il

souligne en outre l'éclairage apporté par le chef d'établissement du collège Pons. Au niveau des effectifs, l'historique de cette classe d'UPE2A marque une progression constante (3 élèves en 2010, 11 en 2011, 15 en 2012, 14 en 2013, 17 en 2014 et 20 en 2015), en soulignant toutefois que le pic de 20 élèves n'est pas un effectif constant.

Le secrétaire général informe de la création par le DASEN d'une UPE2A au collège de Saint Estève à compter de la rentrée 2015. Il ajoute que le chef d'établissement du collège Pons est informé des difficultés rencontrées par , et qu'un assistant pédagogique est affecté à temps complet dans l'établissement.

Monsieur GONZALEZ se demande si cet assistant pédagogique est en soutien permanent sur l'UPE2A ou s'il intervient dans d'autres classes.

Madame ASSIMI indique que les assistants pédagogiques interviennent toujours en surplus d'un enseignant. Elle observe que la problématique au collège Sévigné est la même, celle de l'accompagnement des enseignants mais aussi des élèves, souvent issus de milieux familiaux défavorisés et en grande difficulté. Elle note la répercussion sur les enfants eux-mêmes.

Madame TRAZIC reconnait que l'ouverture d'une UPE2A à Saint Estève est une bonne chose, mais se demande si cela va absorber le surplus des élèves allophones ou alléger les effectifs de cette structure. Elle ajoute que lors de la visite du collège Madame de Sévigné par la délégation du CHSCTD, l'enseignante de l'UPE2A avait fait état des mêmes problèmes que ceux rencontrés par l

Monsieur LACOUR répond que l'ouverture sur Saint Estève délestera vraisemblablement Perpignan et rappelle le terme de « détresse » employé par : il indique que même si elle a fait le choix de ne pas participer au mouvement, elle peut au moins se faire aider par un accompagnement médical.

Monsieur GIMENEZ note les options évoquées comme la demande de mutation ou l'accompagnement médical. Il note également la prochaine ouverture d'une classe UPE2A en périphérie de Perpignan. Mais il soulève le fait que l'agent a voulu souligner l'aspect pédagogique du problème qu'elle rencontre, à savoir l'hétérogénéité de la classe et la nécessité de l'individualisation de son travail. « A-t' elle tous les outils pour faire correctement son travail ? » se demande-t-il. Pour lui, il est nécessaire que la cause de la souffrance soit à prendre en considération avant même les conséquences.
Il rappelle le rôle préventif du CHSCT : « Qu'est-ce que l'Administration peut apporter comme solutions pour aider cet agent, sachant qu'elle ne cherche pas à quitter l'établissement ? »

Monsieur le DASEN fait état du professionnalisme dont font preuve les enseignants dans ce type de structure en portant des projets de très grande qualité. Selon lui, les personnels doivent évidemment être soutenus compte tenu de l'ampleur de leur tâche mais la difficulté réside là dans la hausse des effectifs. La solution immédiate est l'ouverture de la classe UPE2A au collège de Saint Estève en Septembre pour absorber les effectifs et faire baisser la moyenne par classe.
Il suggère également des journées de réunions entre enseignants d'UPE2A pour échanger sur leur travail respectif.
A la question de Madame DE JONG, il répond que le supérieur hiérarchique de ces enseignants est l'IEN de circonscription.

Monsieur LACOUR assure que Madame FORCHETEAU, IEN A, est dans la même logique que le DASEN et prône la demande d'ouverture d'une nouvelle UPE2A pour la rentrée 2016.

Préconisations :

- Regroupement en réunions des enseignants d'UPE2A en présence d'un IEN (ou IEN A)
- Dispositif médical : consultation du médecin de prévention si l'enseignant se sent en difficulté.

- <u>EE Llupia – – 20/04/2015</u>

Monsieur LACOUR rappelle la situation : la directrice fait état de tensions dans ses relations avec son IEN.

A sa demande, elle a initialement été reçue par Madame FORCHETEAU (IENA), M. Lacour (secrétaire général) et était accompagnée par , représentante syndicale SNUIPP.

A la suite de cet entretien, a fait remonter un signalement auprès du CHSCT. Une nouvelle réunion a été organisée. Ont participe a cette réunion le DASEN, l'IENA, le SG, l'IEN de la circonscription Ribéral, et , représentante syndicale SNUIPP.
Les échanges ont consisté à repositionner un cadre de travail pour démarrer la nouvelle année scolaire dans l'apaisement et la sérénité. Il a été décidé conjointement d'organiser une visite de Monsieur le DASEN dans l'école le 30 juin prochain à l'occasion d'une exposition de travaux photographiques des élèves.

Monsieur le DASEN explique que compte tenu de toutes ces tensions, il est important de reconstruire la confiance et cette visite sera une première étape. Il rappelle que l'IEN a lui-même souligné les grandes qualités professionnelles de en tant que professeur des écoles et en tant que directrice. Il ajoute que les attentes de ce personnel et celles de l'IEN, en terme de reconnaissance, sont les mêmes et parfaitement légitimes.

Monsieur GIMENEZ relit les termes employés par de manière explicite : « il y a dénigrement professionnel et diffamation auprès des collègues, des parents et de la mairie », et évoque le dysfonctionnement dont elle fait état. Il affirme que les éléments rapportés sont graves et sous-estimés par l'IEN. Il rappelle la détermination de la directrice dans cette affaire et ajoute que l'entretien auquel il a participé était très difficile et très tendu.

Monsieur LACOUR relève la grande réactivité de l'administration à la réception de la saisine. Par ailleurs, il est tout à fait conscient que la situation en l'état ne peut pas perdurer et qu'il est important que les deux parties accomplissent un travail pour « sortir par le haut », ce dont doute Madame TRAZIC qui rappelle que leur positionnement n'est pas le même.

Si Monsieur GONZALEZ stipule que tous les agents sont assujettis aux mêmes droits et devoirs, Madame TRAZIC se demande si l'IEN n'a pas outrepassé la limite de ses fonctions par l'envoi de courriers à la mairie notamment. Elle s'inquiète aussi d'une future inspection de cette enseignante par l'IEN.

Monsieur SEGUREL regrette de ne pas connaître le fond du problème exposé et explique qu'il est difficile de comprendre le débat par manque d'informations sur le sujet.

Monsieur BERGERON intervient alors en rappelant qu'en cas de conflit identifié, une médiation est mise en place, ce qui est une procédure cohérente. En cas d'échec une enquête administrative peut être diligentée. L'accompagnement par le médecin de prévention est aussi un complément d'aide pour l'agent qui rencontre une situation de conflit. Il rappelle enfin qu'il faut être prudent quant aux propos utilisés.

Madame DE JONG précise qu'elle a reçu l'initiative de cette dernière.

Pour Monsieur LACOUR, la démarche engagée semble être la bonne option. Il souhaite ne rien occulter mais rappelle la nécessité de démarrer l'année scolaire 2015-2016 sur de bonnes bases, s'appuyant sur le professionnalisme de chacune des parties.

Monsieur le DASEN précise que la prochaine inspection de est prévue en 2016 et qu'elle sera effectuée par l'IEN si un climat serein est retrouvé.

Monsieur GONZALEZ propose de faire un bilan de la situation en décembre 2015 lors du prochain CHSCTD.

- <u>EE Reynès – – 05/05/2015</u>

Monsieur LACOUR indique que les informations concernant ce dossier sont arrivées au service des ressources humaines via l'IEN de circonscription et que le signalement résulte de l'accident de service dont l'enseignante a été victime.

Concernant cette affaire, il y a eu un dépôt de plainte pour agression (gifle) sur l'enseignant, mais pas de signalement SST ou DGI.

Monsieur GIMENEZ tient à rappeler que le secrétaire du CHSCT n'a pas été informé de la teneur du dossier concernant l'accident de service dont a été victime cette enseignante à Reynès. Il regrette la communication

trop étroite entre l'administration et le CHSCT et souhaite une meilleure transmission des informations pour une meilleure prévention.

Monsieur BERGERON rappelle le protocole bien défini qui encadre les signalements. Ainsi, dans le 1er degré, tout signalement doit être inscrit au registre, transmis à l'assistant de prévention de la circonscription qui, après traitement, transmet au conseiller de prévention.

Monsieur LACOUR rappelle les faits et informe que l'enseignante a participé au mouvement en formulant quatre vœux.
Monsieur GONZALEZ regrette de ne pas savoir si l'assistance juridique a été donnée ou même demandée, et aimerait connaître le résultat du mouvement.

- Lycée Picasso Perpignan – Agression verbale de 10/11/2014

Monsieur ROMANI expose la situation et informe que l'élève concerné a été traduit en conseil de discipline. Son exclusion avec sursis a été prononcée par le chef d'établissement. L'élève a présenté ses excuses à l'enseignant et un suivi éducatif a été mis en place.

- Lycée Picasso Perpignan – Portail de l'entrée SEP – 02/03/2015

Monsieur ROMANI propose aux personnes présentes la note d'information ainsi que le plan d'évacuation qui ont été transmis par le proviseur du lycée suite au problème rencontré. (annexe jointe)

- Lycée Picasso Perpignan – Agression verbale de – 12/03/2015

Monsieur ROMANI informe qu'un rappel à la loi a été fait à l'élève et des excuses demandées.

- Lycée Picasso Perpignan – Agression verbale de M. 28/04/2015

Monsieur ROMANI déclare qu'une commission éducative s'est réunie en présence de professeur principal, des parents et de la proviseure adjointe. L'élève a été sanctionné et a présenté ses excuses à l'enseignant qui les a acceptées. Il est à noter toutefois qu'un travail sur l'orientation de l'élève a été engagé et qu'un suivi extérieur au lycée s'avère nécessaire.

Concernant les DGI

- Lycée Picasso Perpignan – Agression verbale de – 18/11/2014

Monsieur ROMANI informe que le proviseur a provoqué un entretien en présence de l'élève et de la famille. L'élève a été exclu temporairement et une médiation a été mise en place au retour de l'arrêt de travail d'un mois de l'enseignante. Les excuses prononcées et écrites de l'élève ont été acceptées par .

- Lycée Picasso Perpignan – Menaces verbales contre – 07/02/2015

Une commission éducative s'est réunie et l'élève a fait l'objet d'un suivi particulier tout au long du trimestre.

- Lycée Picasso Perpignan – Agression verbale d'un ATEE – 27/02/2015

Suite à cette agression, le groupe d'élèves n'a pas pu être identifié. La surveillance est désormais accrue.

- Lycée Picasso Perpignan – Salle de stockage des produits chimiques – 03/03/2015

Monsieur ROMANI fait part des documents transmis par le proviseur du lycée en appui des mesures prises à la suite de l'incident. (annexes jointes)
Monsieur TARBOURIECH va reprendre contact avec le proviseur du lycée au vu des documents transmis mais note déjà une réelle prise en compte des problèmes de sécurité par l'établissement. Des moyens supplémentaires ont d'ores et déjà été alloués pour une mise en œuvre dès la rentrée 2015 (décharge de 4 heures accordée à un enseignant ayant une mission spécifique d'assistant de prévention : seuls 2 autres établissements dans l'académie bénéficient d'une mesure similaire).

Monsieur GONZALEZ regrette que la fiche DGI ne soit pas parvenue jusqu'à l'Inspecteur SST au rectorat.

Monsieur BERGERON répond qu'il y a eu une enquête dans la mesure où il y a eu accident. La transmission est alors nécessaire du chef d'établissement vers l'inspecteur SST ou le conseiller de prévention académique. Le choix du destinataire reste à la discrétion du proviseur. L'ISST peut soit être saisi pour traiter et accompagner, soit être informé uniquement.

Monsieur GONZALEZ souligne que le RSST peut être renseigné par n'importe quel personnel.

- Lycée Picasso Perpignan – Menaces verbales contre – 04/03/2015

Monsieur ROMANI rappelle les faits : menaces d'un élève et d'un de ses parents sur l'enseignant. Il annonce que le conseil de discipline s'est réuni et a abouti à l'exclusion définitive de l'élève. Une plainte a été déposée par la Direction au commissariat central.

Au vu de toutes ces saisines liées à la vie scolaire, Madame ASSIMI s'interroge sur leur bien fondé. Elle note qu'en collège également, il y a une multiplicité des cas de violences verbales, mais que les problèmes sont gérés en interne avec la direction.

Monsieur GONZALEZ reconnaît que le résultat est le même mais que le signalement remonte jusqu'au conseiller de prévention et laisse une trace de la réalité du terrain.

Monsieur BERGERON précise que les registres existent depuis 1982. On y enregistre des faits, puis on constate la récurrence. La jurisprudence dit qu'il y a DGI si on apporte la preuve des faits et qu'il y a récurrence des évènements. L'intérêt de la saisine réside dans la reconnaissance d'une récurrence des faits au sein d'un établissement.

Monsieur LACOUR se demande néanmoins quelle est la pertinence d'évoquer toutes les saisines en CHSCTD.

Monsieur LATOUR se pose la question de la dématérialisation de ces registres et Monsieur TARBOURIECH répond que l'intérêt du registre repose sur la nécessité d'apposer un cachet administratif.

- Lycée Picasso Perpignan – Infirmerie internat – 28/04/2015

Monsieur ROMANI rapporte que la situation des postes d'infirmières a déjà été traitée par la DSDEN. L'équipe de direction du lycée dit assurer au mieux la continuité du service en travaillant sur l'emploi du temps des infirmières et le service rendu aux élèves.

Par ailleurs, Madame CUCURULLO, conseillère technique départementale a informé suite à cette saisine que : « les 2 postes existants pour la rentrée 2015 sont suffisants pour assurer la couverture médicale des élèves du lycée. »

Monsieur GONZALEZ s'insurge contre cette réponse en affirmant que ce n'est pas la mission des CPE et enseignants que de faire le travail d'une infirmière. Il précise que l'effectif du lycée se monte à 2600 élèves dont 900 en SEP et qu'une des 2 infirmières sera à 80 %à la rentrée 2015. Il ajoute « qu'il y a transfert de charges et de responsabilités sur les enseignants, CPE et AED ».

Monsieur LACOUR lui rappelle que cette décision a été discutée en Comité Technique Académique.

- EM Coubertin Perpignan – Agression de – 03/03/2015

Monsieur ROMANI rappelle les faits (un père a envoyé son enfant de 11 ans récupérer son cadet de 5 ans en atelier péri scolaire), et fait lecture du règlement intérieur des écoles. Il rappelle également que la famille a été convoquée par l'IEN de circonscription pour un rappel des règles.

- EE Coubertin Perpignan – Agression de - 10/03/2015

Monsieur ROMANI rappelle que l'élève concerné est à l'origine d'une saisine antérieure présentée en CHSCTD du 12/12/2014. Il rappelle les faits et note que l'IEN de circonscription a convoqué la famille pour un rappel du règlement de l'école. Il informe que cet enfant est en attente d'une orientation avec notification MDPH.

Monsieur le DASEN propose d'alerter l'IEN ASH pour qu'il puisse intervenir au plus vite sur l'affectation de cet enfant.

- EE Coubertin Perpignan – Saisines de (05/06/2015) et (08/06/2015)

Ces deux saisines ont été rajoutées à l'ordre du jour sur demande du Président du CHSCT dans la mesure où elles viennent de parvenir à la DSDEN et concernent le même élève que sus-cité. Il s'agit là encore d'agressions sur les enseignantes.

Au vu de ces multiples saisines, Monsieur GONZALEZ se demande quelle suite donner.

Monsieur le DASEN explique qu'il serait opportun d'élaborer un document sur lequel s'appuyer en cas de problème de cet ordre, autour du mot « RESPECT ». Il préconise un travail sur la sanction et sur la violence qui n'a pas le droit de cité dans l'établissement, en plus d'un travail sur la construction du comportement. (Ce travail est déjà en cours sur le collège CAMUS tout proche)
De plus, il note la dégradation du quartier du Champs de Mars et souligne l'importance du traitement des questions de la vie scolaire dès le primaire. Le règlement intérieur des écoles devrait faire apparaître les trois respects : Respect de soi
Respect des personnes
Respect des biens.
Enfin, Monsieur le DASEN évoque la pertinence d'une réunion au sein de l'école Coubertin dès le début de l'année.

Préconisations

- Elaboration d'un document autour du mot « RESPECT » sur lequel s'appuyer en cas de problème,
- Travail sur l'harmonisation des sanctions : définir ce qui se fait / ce qui ne se fait pas
- Travail sur la violence : elle n'a pas le droit de cité dans l'établissement
- Travail pour construire les comportements
- Intégration de la problématique de la vie scolaire au conseil Ecole/Collège par un travail en collaboration avec l'IEN de circonscription et l'IEN A.

5. Saisine du CHSCT concernant la mise en œuvre des rythmes scolaires

Monsieur LACOUR fait état de 45 communes appliquant le dispositif HAMON en 2014-2015, soit 138 écoles en expérimentation.

Sur ces 45 communes, 10 ont obtenu un avis défavorable du DASEN et ont donné lieu à 9 refus de reconduction de Madame le Recteur.

Monsieur le DASEN annonce que parmi ces 9 communes et après travail des mairies sur l'organisation du dispositif, il demande la reconduction au rectorat pour 5 communes : Tresserre, Banyuls Dels Aspres, Saint Jean Lasseille, Pollestres et Claira où la mairie a apporté des modifications et des adaptations nécessaires.

En ce qui concerne Saint Paul de Fenouillet, Le Barcarès, Cases de Pène et Torreilles, les mairies ont pris acte du refus du rectorat et mettent en place une nouvelle organisation.

Pour la communauté des Albères, la situation est très complexe dans la mesure où il n'y a pas de consensus entre la mairie et l'éducation nationale.
Messieurs VIRAMA et GIMENEZ trouvent inadmissible que la mairie veuille imposer des horaires à des enseignants.

Monsieur le DASEN répond qu'il a proposé une réunion en présence des directeurs des écoles de la communauté de communes des Albères et de la Cote Vermeille, et du président Monsieur AYLAGAS. A l'issue, soit une décision consensuelle sera prise, soit Monsieur le DASEN décidera de reconduire les horaires de fonctionnement actuels.

Concernant le bilan de la mise en œuvre des rythmes scolaires sur les conditions de travail et la santé des personnels de l'éducation du 1er degré, Monsieur LACOUR rappelle que sur les 45 communes fonctionnant sur le décret HAMON, aucune demande n'a été formulée pour passer sur le fonctionnement du décret PEILLON. Le reste du département fonctionne sous le modèle du décret PEILLON ou PEILLON dérogatoire.

Madame DE JONG ne signale aucun retour des enseignants par rapport à une fatigue des personnels, ni même une augmentation des arrêts maladie. En revanche, elle note une augmentation des agressions verbales dont ils sont victimes, ce qui traduit un public d'élèves plus difficiles et des familles plus agressives.

Monsieur GIMENEZ relève effectivement la fatigue des enfants liée au temps passé dans l'école (journées longues du fait de l'addition du temps scolaire et du temps périscolaire).

Monsieur le DASEN rapporte que certains de nos partenaires éducatifs font état d'accidents d'élèves plus fréquents, ce qui pourrait être la conséquence d' une fatigue des enfants. Le taux d'absentéisme, déjà important le mercredi dans certaines écoles de Perpignan, peut atteindre 40 % le vendredi après-midi.
Monsieur le DASEN rappelle que le décret HAMON s'inscrivait initialement dans un processus d'expérimentation sur trois ans.

6. Questions diverses

Pas de questions des membres de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

Le Président,

Michel ROUQUETTE

Le secrétaire du CHSCTD,

Philippe GONZALEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphane ROMANI